



Association Laïque de Gestion d'Etablissements d'Education et d'Insertion

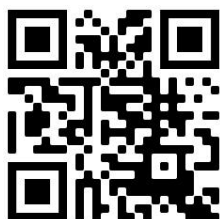
Centre d'Action Médico-Sociale Précoce

---

PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DU 47

# Le Trouble de la communication : Trouble développemental du langage

## Guide pour les familles



Pour accéder directement à notre site internet : Scannez ce QR Code.

# SOMMAIRE

|                                                                        |           |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Les Troubles Neuro-Développementaux .....</b>                       | <b>1</b>  |
| <b>Comprendre les diagnostics de Trouble de la Communication .....</b> | <b>2</b>  |
| <b>Le Trouble Développementale du Langage (TDL) .....</b>              | <b>2</b>  |
| <b>Trouble de la communication sociale pragmatique .....</b>           | <b>3</b>  |
| <b>Après l'annonce diagnostique .....</b>                              | <b>3</b>  |
| <b>Quelques conseils aux parents .....</b>                             | <b>4</b>  |
| • S'informer .....                                                     | 4         |
| • Associations de familles .....                                       | 5         |
| <b>Et vos droits... ? .....</b>                                        | <b>6</b>  |
| <b>Les prises en charge .....</b>                                      | <b>8</b>  |
| • Professionnels libéraux .....                                        | 8         |
| • Structures du Lot-et-Garonne .....                                   | 9         |
| <b>Les soins .....</b>                                                 | <b>14</b> |
| <b>La scolarisation .....</b>                                          | <b>15</b> |
| <b>Les loisirs .....</b>                                               | <b>19</b> |

# Les Troubles Neuro-Développementaux :

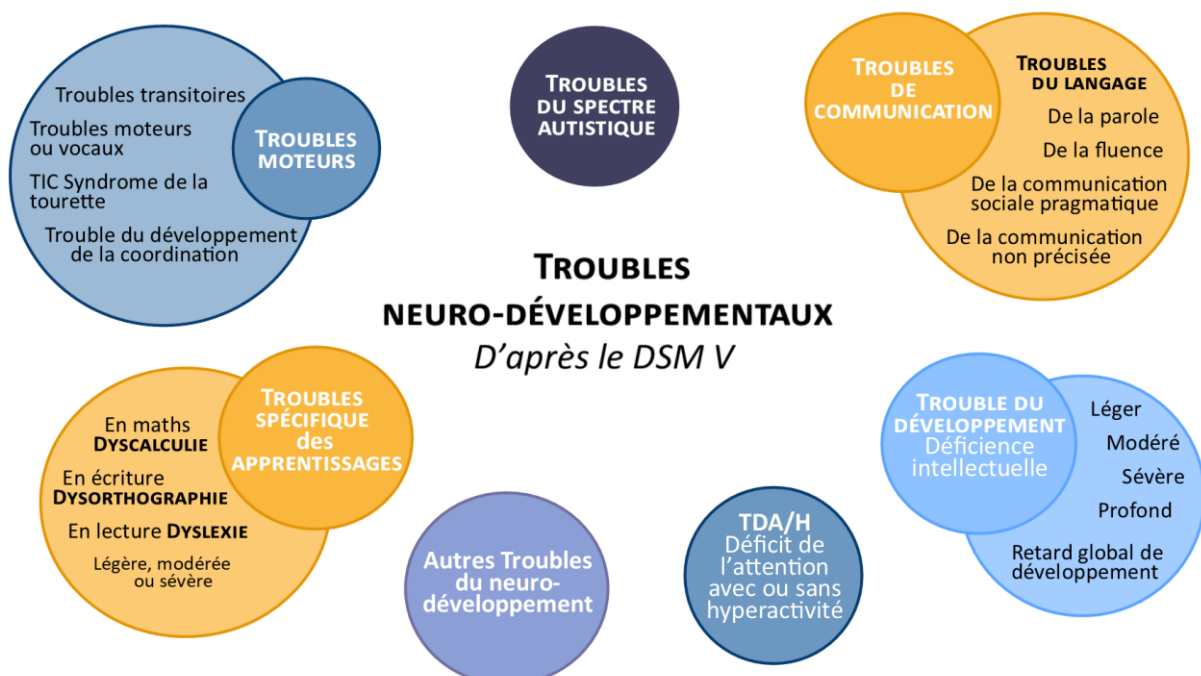
## Qu'est-ce que c'est ?

Les Troubles Neuro-Développementaux (TND) se caractérisent par une perturbation du développement cognitif (intellectuel), moteur (mouvements du corps), comportemental et/ou sensoriel (traitement des stimuli de l'environnement). Ces perturbations ont un retentissement sur le fonctionnement adaptatif, scolaire, social et/ou familial.

Les troubles neuro-développementaux peuvent être repérés avant l'âge de 36 mois.

D'après les classifications internationales (CIM-11 et DSM-V), les TND regroupent différents troubles qui peuvent être distincts ou associés.

La prévalence de ces troubles varie de 5% à 15% selon les données de l'OMS.



D'autres troubles sont souvent associés : les troubles alimentaires, les troubles du sommeil, l'épilepsie, les troubles sensoriels, etc...

# Comprendre les diagnostics de Trouble de la Communication

## Le Trouble Développementale du Langage (TDL)

Le Trouble du Développement du Langage affecte l'expression et/ou la compréhension du langage oral.

Le TDL va impacter la vie sociale, familiale et scolaire de l'enfant. Ce trouble peut générer un isolement social, un manque d'estime de soi, une anxiété ou une colère liée à la frustration de ne pas pouvoir s'exprimer.

- C'est un trouble présent dès la naissance.
- Un peu plus de 7% des enfants présentent ce trouble.
- Aucun examen médical ou génétique ne permet d'identifier le TDL.
- Un enfant qui parle plusieurs langues aura des difficultés dans toutes les langues.
- Le TDL persiste tout au long de la vie et suppose un soutien à long terme.

### Le TDL n'est pas causé par :

- ✓ Un manque de stimulation ;
- ✓ Un milieu de vie non adapté à un enfant ;
- ✓ L'apprentissage de plusieurs langues ;
- ✓ Une déficience sensorielle (surdit , c cit ...) ou un autre trouble neuro-d veloppemental ou une affection neurologique.

Le trouble développemental du langage est fréquemment associé à d'autres difficultés telles que des difficultés attentionnelles, des difficultés de coordination motrice ou des comportementales.

### Trouble de la communication sociale pragmatique

Ce trouble se caractérise par d'importantes difficultés de compréhension et d'utilisation du langage dans sa dimension sociale et pragmatique (faire des déductions, comprendre l'humour ou l'implicite, moduler son registre de langage selon le contexte...).

- ✓ Ces difficultés surviennent durant la période de développement
- ✓ Elles ne peuvent pas s'expliquer par un TSA ou un trouble du langage.

Ce trouble est aussi appelé trouble développemental du langage avec troubles du langage essentiellement pragmatiques

## Après l'annonce diagnostique

### Quelques conseils aux parents :

- S'informer

- Allo Ortho :

<https://www.allo-ortho.com>

- Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés :

<https://www.inshea.fr>

- Handissimo :

<https://www.handissimo.fr/>

- Ma boussole aidant :

<https://www.maboussoleaidants.fr/>

- Plateforme interactive Heydii qui informe les parents et les professionnels : elle propose des mises en lien avec des orthophonistes pour des informations, des conseils pour faciliter votre quotidien.

<https://heydii.com>

- Associations de familles

Des associations de familles existent au niveau régional et national. Vous pouvez si vous le souhaitez, vous rapprocher d'elles, afin de partager vos expériences et questionnements. Des rencontres peuvent permettre l'échange de « trucs et astuces » pour aider les enfants, adapter votre environnement et soulager la cellule familiale.

- **AAD France (Association Avenir Dysphasie)**

<https://www.aad-france.dysphasie.org>

- **FFDys (Fédération Française des DYS)**

<https://www.ffdys.com>

## Et vos droits... ?

Une fois le diagnostic posé, vous pouvez demander une aide financière à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La famille devra constituer un dossier et l'accompagner d'un certificat médical fait par un médecin.

La MDPH étudie le dossier et évalue les besoins de votre enfant par rapport à un enfant du même âge. Elle décide du montant et de la durée des aides.

### ➤ **AEEH** : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

L'AEEH concerne les enfants handicapés de moins de 20 ans. Cette aide compense les frais liés à l'éducation et aux soins.

L'AEEH de base peut être complétée, en fonction de la situation, par un complément AEEH ou une Prestation de Compensation du Handicap (PCH).

La catégorie du complément AEEH est évaluée selon le taux d'incapacité de l'enfant, le coût de la prise en charge et l'impact sur le quotidien (diminution ou arrêt de l'activité professionnelle d'un parent).

### ➤ **PCH** : Prestation de Compensation du Handicap

La PCH permet de rembourser les dépenses liées à une perte d'autonomie. Elle comprend 6 formes d'aides (humaine, technique, aménagement du logement, transport, aide spécifique ou exceptionnelle, animalière). Son attribution dépend du degré d'autonomie, de l'âge, des ressources de la famille.

- **La MDPH47 :**

Hôtel du Département

1633, Avenue du Maréchal Leclerc

47916 AGEN CEDEX 9

☎ 05 53 69 20 50

<https://www.mdph47.fr/>

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ [pco.47@algeei.org](mailto:pco.47@algeei.org)

## Les prises en charge :

Le degré de sévérité des symptômes et le niveau de fonctionnement des jeunes qui présentent un TND sont différentes d'une personne à l'autre, c'est pourquoi la rééducation est très diversifiée. La rééducation a comme objectif premier la diminution de l'impact au quotidien des déficits cognitifs et/ou des difficultés de communication et de socialisation (plutôt que leur normalisation).

Selon ses besoins, votre enfant va être amené à consulter un ou plusieurs professionnels. Il est possible de combiner plusieurs dispositifs.

- Professionnels libéraux.

- Orthophonistes : Rééducation des troubles du langage et de la communication.
- Psychologues/Neuropsychologues : Aide à la compréhension de soi, apprentissage et régulation du comportement et des émotions.
- Psychomotriciens : Rééducation du domaine sensoriel et moteur (mouvement du corps).
- Ergothérapeutes : Adaptation de l'environnement et apprentissages des compétences et gestes de la vie quotidienne.
- Educateurs spécialisés : Soutien éducatif pour l'apprentissage de l'autonomie et les relations sociales.

- Structures du Lot-et-Garonne

Avec notification MDPH : l'accord MDPH ne garantit pas une place dans la structure.

**Vous devez les contacter pour inscriptions sur liste d'attente.**

➤ **PCPE** : Pôle de **C**ompétences et de **P**restations Externalisées  
Il permet la coordination et le financement d'une prise en charge en libéral pour les enfants sans prise en charge adaptée.

- **PCPE 47 Zéro sans solution Situations critiques**

☎ 06.16.19.71.44

✉ Mail : pcpe47@ladapt.net

Sans notification MDPH

➤ **CAMSP** : Centre d'**A**ction **M**édico-**S**ociale **P**récoce  
Les CAMSP proposent des évaluations, des prises en charge et un accompagnement de l'enfant et sa famille.  
Les enfants âgés de 0 à 6 ans avec des difficultés sociales, psychologique ou TND sont reçus en rendez-vous par l'équipe pluridisciplinaire (médecins, assistante sociale, psychologues, psychomotriciens, orthophonistes, éducateurs spécialisés, ...).

- **CAMSP Hospitalier**

*Troubles neuro-moteurs et sensoriels*

Centre Hospitalier route de Villeneuve

47 000 AGEN

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ pco.47@algeei.org

 05.53.69.70.97

- **CAMSP VILLENEUVE SUR LOT**

34 avenue Ernest Lafont

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

 05.53.70.89.53

- **CAMSP MARMANDE**

74 avenue Charles Boisvert

47 200 MARMANDE

 05.53.84.18.00

➤ **CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique**

Le CMPP reçoit en rendez-vous des enfants et des adolescents jusqu'à 20 ans. Ces derniers ont des difficultés d'apprentissage, des troubles psychomoteurs, psychologique, du langage, ou des troubles du comportement, en famille ou à l'école.

- **CMPP AGEN (5 à 20 ans)**

36 rue de Barleté

47 000 AGEN

 05.53.47.25.99

- **CMPP LE PASSAGE (5 à 20 ans)**

1527 avenue des Pyrénées

47 520 Le PASSAGE

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

 05 53 66 06 12

 pco.47@algeei.org

☎ 05.53.96.71.86

- **CMPP VILLENEUVE SUR LOT (0 à 20 ans)**

34 avenue Ernest Lafont

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

☎ 05.53.70.89.53

- **CMPP SAINTE LIVRADE SUR LOT (0 à 20 ans)**

Rue Théron

47 110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

☎ 05.53.01.11.45

- **CMPP NERAC (3 à 20 ans)**

Centre Haussmann Place Aristide Briand

47 600 NÉRAC

☎ 05.53.65.05.72

- **CMPP MONFLANQUIN (0 à 20 ans)**

Rue St Pierre

47 150 MONFLANQUIN

05.53.36.52.79

- **CMPP FUMEL (0 à 20 ans)**

23 route de Cuzorn

47 500 FUMEL

☎ 05.53.71.16.67

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ [pco.47@algeei.org](mailto:pco.47@algeei.org)

- **CMPP MARMANDE** (0 à 20 ans)

74 avenue Charles Boisvert

47 200 MARMANDE

☎ 05.53.20.94.43

- **CMPP TONNEINS** (0 à 20 ans)

2 bis boulevard De Lattre de Tassigny

47 400 TONNEINS

☎ 05.53.84.44.30

➤ **Hôpitaux de jour / CMPE : Centre Médico Psychologique Enfant–Adolescents.**

L'hôpital de jour/ CMPE sont des services hospitaliers qui accueillent les enfants à temps complet ou à temps partiel jusqu'à leurs 12 ans.

- **Hôpital de jour/CMPE « les 3 rosiers »** (jusqu'à 12ans)

Impasse La Goulfie

47 000 AGEN

☎ 05.53.98.60.30

- **Hôpital de jour / CMPE « l'Araucaria »**

174 avenue du Général de Gaulle

47 300 VILLENEUVE SUR LOT

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ [pco.47@algeei.org](mailto:pco.47@algeei.org)

 05.53.49.60.09

- **Hôpital de jour / CMPE « les Cafanilhs »**

2, rue Baron Bertrand de Langsdorff  
47 500 FUMEL

 05.53.77.79.99

- **Hôpital de jour /CMPE « les Oyats »**

8 rue du stade  
47 200 MARMANDE

 05.53.20.35.35

## Les soins :

Le service HandiSanté47 offre des soins aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent en bénéficier en milieu ordinaire. Des aménagements sont possibles afin de faciliter le déroulement du rendez-vous.

Les consultations proposées sont :

- Consultation somatique
- Cardiologie avec ECG
- Neurologie avec EEG
- Radiologie
- Ophtalmologie
- Dermatologie
- Gynécologie (suivi uniquement)
- Dentiste
- Otorhinolaryngologie avec audiogramme.
- Soins infirmiers

### ➤ **HandiSanté 47**

Centre Hospitalier La Candélie

47 916 AGEN Cédex 9

✉ 05.53.77.68.10

### ➤ **Santé BD**

Le site Santé BD propose des supports visuels (fiches imagées) pour comprendre et préparer votre enfant aux examens médicaux.

<https://santebd.org>

## La scolarisation :

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap est un droit fondamental. Il existe des aides et dispositifs pour faciliter la scolarisation des enfants en situation de handicap.

### ➤ **PPS** : **P**rojet **P**ersonnalisé de **S**colarisation

Le PPS indique les modalités de scolarisation, les aménagements à prévoir (l'attribution d'un matériel, accompagnement par un AESH...). Un enseignant référent est chargé de mettre en place le PPS au sein de l'école.

### ➤ **AESH** : **A**ccompagnant d'**E**lèves en **S**ituation de **H**andicap.

Les AESH sont des professionnels rattachés à l'éducation nationale. Leur mission est d'accompagner l'élève en lui apportant une aide sur le temps scolaire (aide à l'autonomie, aide aux activités pédagogiques, aide dans les interactions sociales et la communication, ...).

Cet accompagnement est demandé par les parents auprès de la MDPH.

Suivant ses besoins, l'élève peut bénéficier d'un AESH individuel ou collectif.

### ➤ **ULIS** : **U**nité **L**ocalisée pour l'**I**nclusion **S**colaire

Les ULIS se trouvent dans les établissements scolaires publics et privés (élémentaire, collège ou lycée).

Ces dispositifs accueillent des enfants en situation de handicap en petits groupes d'environ 10-12 élèves. Des temps d'inclusion en classe ordinaire sont prévus.

La demande d'orientation en ULIS se fait auprès de la MDPH.

- **ULIS élémentaire Edouard Herriot**  
2 rue Bizet  
47 000 AGEN
  
- **ULIS élémentaire Elisée Reclus**  
820 rue Pierre Paul de Riquet  
47 000 AGEN
  
- **ULIS élémentaire Ste Foy (établissement privée)**  
30 bis boulevard SCALIGER  
47 000 AGEN
  
- **ULIS élémentaire Edouard Lacour**  
Rue Alfred de Vigny  
47 000 AGEN
  
- **ULIS élémentaire Edouard Lacour**  
Ganet  
47 520 LE PASSAGE
- **ULIS élémentaire Pascalet**  
Chemin de Pascalet  
47 440 CASSENEUIL
  
- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**  
11 avenue de Lattre de Tassigny  
47 300 VILLENEUVE SUR LOT

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ [pco.47@algeei.org](mailto:pco.47@algeei.org)

- **ULIS élémentaire Clément Marot**  
Rue Charles de Foucauld  
47 300 VILLENEUVE SUR LOT
  
- **ULIS élémentaire Sainte Marie (établissement privée)**  
Avenue de Lirac  
47 700 CASTELJALOUX
  
- **ULIS élémentaire Marcel Pagnol**  
1 rue de Verdun  
47 190 AIGUILLON
  
- **ULIS élémentaire Jean Moulin**  
12 avenue du 8 mai 1945  
47 800 MIRAMONT-DE-GUYENNE
  
- **ULIS élémentaire Jean Rostand**  
11 allées d'Albret  
47 600 NERAC
- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**  
Avenue Jean Jaurès  
47 500 FUMEL
  
- **ULIS élémentaire Jean Jaurès**  
78 rue de la Libération  
47 200 MARMANDE

- **ULIS élémentaire Edouard Herriot**

Avenue Joffre

47 200 MARMANDE

- **ULIS élémentaire Jules Ferry**

28 rue Foch

47 400 TONNEINS

PCO 47

36 rue de Barleté - 47 000 AGEN

☎ 05 53 66 06 12

✉ [pco.47@algeei.org](mailto:pco.47@algeei.org)

## Les loisirs :

### - **Tom Enfant Phare**

Tom Enfant Phare est une association ouverte à tous types de handicaps, qui a pour but principal de faciliter l'accès aux loisirs en famille, en milieu ordinaire.

22 rue Arthur Rimbaud

47 000 AGEN

☎ 06 71 78 23 94

### - **Fédération Française du Sport Adapté Lot-et-Garonne**

997 A, avenue Jean Bru

47 000 AGEN

☎ 05.53.98.19.72



## Notes Personnelles :

This image shows a blank sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.